



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 037

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 9 mai, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Martial CORDIER

Présents : 16 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL

Absents : 2 Luc GUILLAUME, Christine TREDANT

Procurations : 2 Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2023 – 037 :

Objet : désignation du référent déontologue des élus

Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des dispositions réglementaires liées à l'arrêté du 6 décembre 2022 et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, la collectivité doit désigner avant le 1^{er} juin 2023 un ou plusieurs référents déontologues pour les élus. Celui-ci aura vocation à apporter un éclairage sur les questions de déontologie que les élus peuvent se poser dans le cadre de leurs missions.

Or, le Centre De Gestion (CDG) offre la possibilité de faire appel, par convention, aux référents déontologues qu'il a désignés sous réserve de l'adoption par les conseillers municipaux de la charte de déontologie des élus locaux ci annexée. Ce service a un coût de 97.00 € par dossier simple ou 257.00 € si la problématique requiert de réunir la collégiale des six référents en exercice.

Le Maire propose à l'Assemblée de déléguer la mission référent déontologue des élus au CDG.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- déléguer la mission référent déontologue aux référents du Centre de Gestion (Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ; Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ; Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ; Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ; Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif) *cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions conformément à celle retenue par le centre de gestion, soit six ans,*
- accepter les conditions de saisine fixées par le CDG et les tarifs,
- adopter la charte de déontologie de l'élu du CDG,
- autoriser le Maire à signer une convention avec le CDG.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 025-212501936-20230517-2023_037-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :